



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORGANISÉE PAR LE RECTORAT LE 17 AVRIL 2013 SUR L'AVENIR DES PROFESSEURS DE STMS VICTIMES DE CARTE SCOLAIRE OU VOULANT ANTICIPER UNE MOBILITÉ

La section académique du SNES avait prévu de réunir à nouveau les professeurs enseignant dans la série ST2S le mercredi 17 avril 2013 à la suite de l'action du 20 mars (rassemblement au ministère).

Ce même jour, le rectorat a organisé au lycée St-Exupéry de Créteil une réunion d'information sur le thème «*Accompagnement et conséquences RH relatif à la fermeture de la division ST2S en direction des professeurs de STMS*» des lycées de Créteil, Champigny, Drancy, Villemomble, Kremlin-Bicêtre, Longperrier, St-Ouen, Tremblay, Pantin, Torcy, Avon, Chelles, le Blanc-Mesnil, Villeneuve-St-Georges.

Le SNES a décidé d'y participer et a appelé les collègues à y être présents.

Etaient présents :

② **pour le Rectorat**

Monsieur Bruand, DRH, Mme Lemoine, IPR chargé de la série ST2S, Madame Delaunay, IEN chargée du Bac Professionnel ASSP, Madame Brumot, responsable à la DAMESOP de la cellule mobilité, Mme et Mme Cheval DPE 7

② **pour le SNES**

Dominique Chauvin, Isabelle Truffinet, Dominique Balducci

**Onze collègues étaient présentes** notamment des lycées de Champigny, du Kremlin-Bicêtre, de Longperrier, de Torcy.

**Monsieur Bruand** a introduit la réunion en expliquant qu'il avait accepté la présence des représentants des personnels du SNES pour un déroulement de la réunion en toute transparence. Mais il a insisté sur le fait que celle-ci a pour but de répondre aux interrogations de professeurs de STMS suite aux fermetures de classes de ST2S et aux mesures de carte scolaire. Il n'est pas question de discuter de la réforme mais de s'intéresser à la situation particulière des personnels et leur présenter toutes les possibilités qui s'ouvrent à eux à la suite d'une mesure de carte scolaire.

Il considère qu'il faut tordre le cou à la représentation des diplômes, notamment celle du bac professionnel ASSP : beaucoup ont une vision erronée et il veut à l'occasion de cette réunion donner un éclairage sur cette nouvelle formation.

Ce sera la règle de la mesure de carte scolaire qui sera appliquée : le dernier arrivé dans l'établissement verra son poste supprimé. Trente collègues seront concernés par une mesure de carte de carte scolaire entre septembre 2013 et septembre 2014.

**Madame Lemoine** a fait référence au contexte qui voit se tarir le flux des élèves de BEP CSS vers la série ST2S (22 à 24 %). Il faut mesurer que le nombre de fermetures de classes est inférieur au nombre d'élèves. L'administration sera très attentive aux situations particulières des collègues victimes d'une suppression de poste et un accompagnement au cas par cas sera assuré.

Les collègues qui opteraient pour le bac pro conserveraient leur CAPET, ce qui n'est pas le cas général.

L'objectif du bac ST2S est la poursuite d'études alors que le bac professionnel conduit à l'emploi. Donc il n'y a pas de concurrence objective entre ces diplômes.

**Madame Delaunay** explique que le passage du BEP au Bac Pro génère des besoins en personnels qualifiés. Notre objectif est de gérer au mieux les compétences de chacun et accompagner ceux qui opteraient pour l'enseignement professionnel. S'il y a autant de sections c'est qu'il existe une demande pour aller dans cette filière. On ne peut pas baisser l'offre de formations.

## **Après cette présentation la parole a été donnée aux enseignantes présentes .**

② Des questions sur les possibilités de mobilité qu'elles considèrent comme restreintes au regard de leur expérience en cas de suppression de poste : changements de discipline, (SES, ECJS..) mais l'alternative principale semble être « enseigner dans la voie professionnelle »

② Des témoignages : certaines collègues ont accepté d'ores et déjà d'enseigner en bac professionnel pour éviter une suppression de poste mais l'expérience n'est pas très concluante : ce ne sont pas les mêmes objectifs, les contenus sont différents pour une part même si une partie du programme peut être enseignée par un professeur de STMS ; ce n'est pas le même public Une collègue souligne les difficultés à gérer ces classes même en demi-groupe. Qu'en sera-t-il en classe entière à 30 ? Elles s'interrogent aussi sur la manque de débouchés professionnels et sur la lourdeur du programme trop exigeant pour le niveau des élèves .Elles constatent que l'on a ouvert trop de classes de bac professionnel alors que les élèves manquent de motivation : abandon, non présentation sur les lieux de stage. Elles ont le sentiment que dans le cadre de l'orientation des élèves de troisième dans les collèges on ne différencie pas vraiment le bac professionnel du bac ST2S et leurs différents débouchés .On fourvoie les élèves en leur disant que le bac professionnel peut permettre l'accès aux études d'infirmière .Cela porte préjudice au bac ST2S.

② Elles ont exprimé majoritairement le souhait de rester « professeur de STMS en ST2S » et dans leur établissement « car cela correspond à leur formation et à leur expérience ».

② Une collègue s'inquiète du chiffre annoncé de suppressions de postes.30 professeurs de STMS concernés par une suppression d'ici 2014, c'est un vrai plan social Où allez vous mettre ces personnes ?

**Le SNES a bien compris que ce n'était pas le lieu de parler de la réforme de la voie technologique et de la voie professionnelle(Bac pro en 3ans) .Nous avons dit que nous savons que nos collègues ne veulent pas aller dans la voie professionnelle : à la fois parce que les contenus et la didactique sont différents. **La pétition du SNES sur l'avenir de la série ST2S a recueilli plus de mille signatures.** Ce devrait être une information « essentielle » pour le ministère.**

Évidemment, les élèves de bac pro ont besoin de professeurs formés et compétents et il faut s'interroger sur les perspectives d'emploi pour ces élèves avec notamment la reconnaissance au niveau IV des diplômés d'AS et de AP.

**Il faut trouver d'autres solutions à la fois pour le Bac pro ASSP et le bac ST2S. En tout cas, les profs de ST2S ne veulent pas faire les frais de cette situation : il faut au contraire développer la filière ST2S, il y a des besoins. Il faut augmenter le flux d'élèves à partir de la seconde, mettre en place de passerelles institutionnelles du bac pro au bac ST2S et préparer mieux les élèves aux concours para-médicaux et sociaux de niveau III et II.**

**Monsieur Bruand :** Cette situation est le résultat d'une décision nationale. Le cadre est imposé mais la série ST2S n'est pas en danger.

L'objectif de l'administration, c'est qu'il n'y en ait aucune mesure de carte scolaire, mais il n'y aura pas trente postes à proposer. Donc il s'agit d'une démarche personnelle, soit une orientation vers d'autres choix professionnels, soit un changement de discipline, soit une autre solution

En cas de difficulté, il ne faut pas hésiter à appeler les services du rectorat (DRH,DPE7 Cellule mobilité).

L'an dernier, 164 mesures de carte scolaire ont été traitées. Tout le monde sera traité équitablement. Il s'agit d'une démarche individuelle avec un accompagnement personnalisé.

Son souhait c'est que personne ne soit forcé d'aller en ASSP mais que les collègues puissent choisir d'y aller autant que faire se peut. Ce que disent les collègues l'inquiète ; il souhaite que tout le monde n'ait pas cette approche car l'institution a besoin des professeurs de STMS en ASSP.Il espère des volontaires en ASSP.

**Mme Brumot (cellule mobilité) :** le traitement pour les collègues de STMS sera identique à celui des autres collègues en demande de mobilité. Il y a des possibilités de devenir CPE, Chef de travaux , de changer de discipline, de passer d'autres concours . il est possible de faire des bilans de compétences.

**Madame Lemoine** veut rassurer les collègues sur l'avenir de la série ST2S : elle a un avenir. C'est un moment particulier lié à une baisse des flux des élèves .On maintient la capacité d'accueil des élèves sortant de seconde GT Ce qui est dit par les collègues doit donner des éléments en terme d'accompagnement et de formation pour les collègues qui accepteraient d'enseigner en LP.

La carte des formations est repensée tous les ans et prendra en compte l'augmentation des entrées en ST2S si augmentation il y a. Pour ce qui concerne les collègues victimes d'une MCS un entretien aura lieu permettant un bilan individuel prenant en compte les profils spécifiques en terme de diplômes et d'expériences pour changer de

discipline, accéder à un nouveau concours dans l'EN mais aussi dans la Fonction Publique . Il existe para ailleurs une bourse ministérielle d'accès aux emplois publics .

**Madame Delaunay** indique qu'elle ne peut pas aujourd'hui donner des réponses précises sur l'accès à un diplôme et à un emploi c'est un diplôme trop récent. C'est le challenge qu'on se fixe : réussir la formation et l'insertion. Si on recherche des enseignants c'est effectivement pour faire réussir les élèves. Une formation à la didactique en LP sera proposée aux professeurs qui choisiront d'enseigner en bac pro .L'année de seconde est déterminante pour cadrer les élèves. La prise en charge des élèves est différente en LP et suppose effectivement qu'on mette les élèves en activité.

L'inspection constate aussi que certains élèves sont en difficulté en bac professionnel : nous manquons d'un CAP.

**Monsieur Bruand** conclut en souhaitant des professeurs volontaires pour enseigner en LP mais au bout du compte « il faudra trouver la ressource humaine sur ce diplôme ».Il retient l'idée d'une brochure qui serait distribuée aux professeurs choisissant la mobilité et également une réunion en début d'année scolaire prochaine avec les collègues susceptibles de choisir une mobilité ou dont le poste risque d'être supprimé à la rentrée 2014.

Pour ce qui concerne la gestion des mesures de carte scolaire, il faut prendre contact avec madame Cheval à la DPE 7 et la cellule mobilité ;

### **Ce que le SNES Créteil retient de cette réunion**

*Il y a effectivement une volonté de la part du rectorat de prendre en compte la situation des collègues de STMS mais en traitant leur problème individuellement. La difficulté est que la mobilité en dépit de ce qui est dit est très restreinte et on comprend au travers du discours officiel que la seule réponse c'est la mobilité en LP. Au bout du compte, ils ont besoin de professeurs enseignant en bac professionnel et il vaut mieux des professeurs de STMS que recruter des personnels contractuels sans formation. Monsieur Bruant l'a dit explicitement..*

*La sensibilité de l'administration s'explique aussi par le nombre impressionnant de suppressions de postes environ 30 : 5 à la rentrée 2013 mais surtout environ 25 à la rentrée 2014 . Comme l'a dit une collègue c'est un véritable plan social pour l'académie de Créteil.*

*Nous maintenons notre position : les collègues de STMS n'ont pas à faire les frais du manque d'anticipation de l'administration.*

*Il y a d'autres solutions qui relèvent de la politique académique et/ou régionale :*

*- Augmenter le flux d'élèves en première ST2S avec une information pertinente en direction des élèves de troisième différenciant de manière précise et honnête les débouchés du bac professionnel et du bac ST2S*

*- Réduire le flux d'élèves en seconde ASSP*

*- Mettre en place des passerelles institutionnelles pour permettre aux élèves de bac pro ayant un projet de poursuite d'études paramédicales et sociales au niveau III et II d'accéder à la série ST2S*

*- Abonder de trois heures par classe toutes les DHG d'établissement accueillant une série ST2S afin de mieux préparer les élèves de terminale aux concours para-médicaux et sociaux et faire vivre les partenariats avec les instituts de formation sanitaires et sociaux*

**Dans l'immédiat**, le SNES académique se tient à la disposition des collègues victimes d'une mesure de carte scolaire pour les aider à choisir la moins mauvaise solution . N'hésitez pas à solliciter les commissaires paritaires qui auront en charge la défense des personnels [mutations@creteil.snes.edu](mailto:mutations@creteil.snes.edu)